



## POSTULAT URGENT

**Auteur** Nathan Bender, PDCVr, Bruno Perroud, UDC, Arnaud Schaller, PLR/FDP et Rainer Studer, CVPO

**Objet** Aide exceptionnelle aux producteurs de raisin par un doublement des paiements directs

**Date** 13/12/2021

**Numéro** 2021.12.504

### Actualité de l'événement

L'Interprofession de la Vigne et du Vin (IVV) a publié un bilan estimatif des vendanges 2021 en cette fin d'année. Elle évalue la récolte à environ 50% d'une année normale (moyenne décennale) et la qualifie d'historiquement faible. Selon le Service, le rendement a même baissé de 30-40% par rapport à 2020, une année avec un faible rendement.

### Imprévisibilité

Le prix de la vendange 2021 ont été négocié au début décembre 2021. Afin de ne pas influencer les discussions sur les prix, cette motion intervient après la publication de ces prix.

Par ailleurs, les raisons des mauvais chiffres cités précédemment proviennent d'un cumul d'événements climatiques non prévisibles et extraordinaires. Dans son communiqué du 09.12.2021, la Chambre Valaisanne d'Agriculture a même catégorisé le mildiou 2021 comme « événement extraordinaire ».

### Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

La faible récolte 2021 nécessite une intervention de l'Etat pour soutenir les producteurs de raisin individuellement avant qu'ils ne prennent une décision pour choisir d'arrêter ou de continuer leur activité professionnelle en 2022. Sans un soutien étatique, cette branche professionnelle pourrait voir disparaître de nombreuses entreprises viticoles et ainsi, par effet domino, laisser en jachère env. 300ha (<https://www.rts.ch/audio-podcast/2021/audio/l-abandon-des-vignes-en-valais-menace-la-viticulture-25783483.html>) selon la Matinale de la RTS du 3.12.2021. Cela affaiblirait ainsi l'économie locale et une image touristique du canton.

L'année 2021 a été particulièrement compliquée pour les vignerons valaisans, qui ont essuyé le gel d'avril, le mildiou d'été ainsi que des épisodes de grêle à certains endroits, pour conclure avec une récolte moyenne estimée à 50% d'une année normale (chiffres IVV). C'est sans dire que la récolte est même descendue à moins de 10% par endroits. Par ailleurs, le rendement a même baissé de 30 à 40% par rapport à 2020, une année avec un faible rendement. Ces rendements extrêmement faibles, couplés à un nombre de sulfatages supérieur à la moyenne, ne permettent pas de couvrir les frais d'exploitation des producteurs de raisins.

A ceci s'ajoute d'autres petites récoltes, durant ces dernières années, liées à des impacts naturels condensés (phénomènes météo, insectes, etc.) ainsi que des conséquences économiques de la pandémie COVID-19. Les aléas naturels demandent une intensification du travail dans la vigne (et donc une augmentation des coûts) pour une récolte moindre. Indépendamment de la demande en vin (impactée par la pandémie), le travail de la vigne est à faire de manière constante. Les viticulteurs ont donc dû maintenir leur activité, leur personnel et leurs frais

sans pouvoir faire fructifier suffisamment leur travail.

Selon la Matinale de la RTS

<https://www.rts.ch/audio-podcast/2021/audio/l-abandon-des-vignes-en-valais-menace-la-viticulture-25783483.html>, un nombre important de vignes risquent d'être abandonnées. Par ailleurs, des reports d'investissements dans des grands projets viticoles en cours (p.ex. réfection des vignobles en terrasse) sont demandés pour des raisons économiques.

Aujourd'hui, il paraît clair que la viticulture valaisanne, dans son ensemble, va devoir s'adapter aux diverses nouvelles données et chercher des pistes techniques et économiques (p.ex. fonds de compensation, voir postulat 2021.05.111) pour pérenniser leurs activités. Par contre, les aléas dont elle a dû assumer les conséquences ces dernières années peuvent être qualifiés de « couperet » pour la branche et sont, sur l'échelle du temps, des événements exceptionnels.

Un émiettement de notre vignoble, en premier des vignes du coteau plus chères à exploiter, serait catastrophique pour la viticulture elle-même (propagation de maladies, etc.) et pour notre tourisme. De plus, des faillites en cascade seraient néfastes pour notre économie et notre société. Ce cas de figure est plus que probable aux vues des réductions de revenus sur plusieurs années, qui nous remontent du terrain.

## **Conclusion**

Nous estimons que tous les producteurs de raisin (viticulteurs, vigneron-encaveurs, ...) sont des « cas de rigueur » suite à la faible récolte 2021 et demandons au Conseil d'Etat de soutenir la viticulture valaisanne en versant à titre exceptionnel un montant équivalent aux paiements directs 2021 versés à la viticulture, soit 14 millions de francs. Celui-ci sera versé par hectare de vigne au bénéfice de paiements directs selon les critères suivants : soutien de base/ha, complément en fonction des catégories de pente et en terrasse, complément pour surface viticole en agriculture biologique.